



SARL repartition de parts sociales

Par **jerome T**, le **14/04/2014 à 22:59**

Bonjour à tous. Cas pratique à vous, soumis. Une SARL au capital de 3.000.000 FCFA répartis en 120 parts de 25.000 F chacune. 2 associés dont l'un à 116 parts et le second 4 parts. Le 1er décède et laisse pour lui succéder 25 ayants droit. Comment déterminer des parts sociales "ENTIÈRES" sans avoir recours à des parts indivises pour les 25 héritiers (ds la mesure ou $116/25 = 4.64$) ? La solution se trouve certainement dans une augmentation du capital social et/ou une aug/diminution de la valeur de la part sociale. Merci de votre contribution.